



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 13 - MARS 2014

SOMMAIRE

46 - Préfecture du Lot

Direction des Relations avec les Collectivités et le Public

Arrêté N °2014072-0006 - Arrêté préfectoral n ° DRCP/2014-018 instituant une commission de contrôle des opérations électorales dans la ville de Cahors à l'occasion des élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

..... 1



PRÉFET DU LOT

Arrêté n ° 2014072-0006

**signé par
le Secrétaire Général de la préfecture**

le 13 Mars 2014

**46 - Préfecture du Lot
Direction des Relations avec les Collectivités et le Public
Bureau des Collectivités, du Développement Local et des Elections**

Arrêté préfectoral n ° DRCP/2014-018
instituant une commission de contrôle des
opérations électorales dans la ville de Cahors à
l'occasion des élections municipales des 23 et
30 mars 2014.

ARRÊTÉ N° DRCP/2014-018

INSTITUANT UNE COMMISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES DANS LA VILLE DE CAHORS A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

Le Préfet du Lot,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment les articles L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

VU le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

VU l'ordonnance de M. le Premier président de la Cour d'appel d'Agen du 25 février 2014 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture du Lot ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Il est institué une commission de contrôle des opérations électorales dans la ville de CAHORS pour les élections municipales des 23 mars 2014 et du 30 mars 2014. L'installation de la commission doit intervenir au plus tard le mardi 18 mars 2014.

ARTICLE 2 : Cette commission est composée comme suit :

Pour le premier tour de scrutin :

- Mme Raphaële ÉCHÉ, vice présidente au tribunal de grande instance de Cahors, présidente ;
- Maître FRANCONIE, huissier de justice de Cahors, membre ;
- M. Eric LERVOIRE, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, membre ;

Pour le deuxième tour de scrutin :

- Mme Béatrice ALMENDROS, présidente du tribunal de grande instance de Cahors, présidente ;
- Maître MONTAUBRIC, huissier de justice à Cahors, membre ;
- M. Eric LERVOIRE, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, membre ;

M. Eric LERVOIRE assurera le secrétariat de la commission.

ARTICLE 3 : Le siège de la commission est fixé à la mairie de CAHORS pendant la durée des opérations électorales de 8 heures à 18 heures.

ARTICLE 4 : La commission pourra s'adjoindre des délégués choisis parmi les électeurs du département.

Ces délégués seront munis d'un titre, signé de la présidente de la commission, garantissant les droits attachés à leur qualité et fixant leur mission.

Leur désignation sera notifiée aux présidents des bureaux de vote intéressés avant l'ouverture du scrutin par le président de la commission.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire général de la préfecture du Lot est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Lot et notifié aux membres de cette commission, ainsi qu'à M. le Maire de Cahors.

A Cahors, le 13 mars 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,

Signé

Eric SACHER